



Bulletin Officiel

N° 5389 Vendredi 30 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCPR MAXULA JASMIN

2

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «01-2017» «إصدارات بامت ليز 2017-01»

3-5

BANQUE ZITOUNA

6-8

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A

9-14

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»

15-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»

19-21

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

CELLCOM – AGO -

22

SOCIETE CARTHAGE CEMENT –AGO -

23

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -

24

AMEN BANK

25

AUGMENTATION DE CAPITAL : SOUSCRIPTIONS PUBLIQUE

ELECTROSTAR

26

REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

MEUBLATEX

26

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

27-29

INFORMATIONS POST AGO - AGE

ESSOUKNA

30-34

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -

35-36

COURBE DES TAUX

37

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES - OPCVM

38-39

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE CARTHAGE CEMENT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

- AMEN TRESOR SICAV

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer les fonds suivants :

FCPR MAXULA JASMIN

Fonds Commun de Placement à Risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

Maxula Gestion et l'ATB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR MAXULA JASMIN» d'un montant de 20 040 000 dinars divisé en 200 400 parts de 100 dinars chacune.

Byrsa Fund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Access Building – rue des Iles Canaries- les berges du Lac II- 1053 Tunis

La société DIDO CAPITAL PARTNERS et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « Byrsa Fund » d'un montant de 50 010 000 dinars divisé en 50 000 parts A de 1000 dinars chacune et 1000 parts B de 10 dinars chacune.

RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, de retirer l'agrément du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « Perennis Investment Fund (I)», et ce à la demande de la société de gestion qui le gère.

AGREMENT DE LIQUIDATION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer la liquidation du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « VALEURS DEVELOPPEMENT » après l'expiration de sa durée de vie fixée à sept ans.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 Juin 2017, d'agréer la nomination de Monsieur Skander Samandi en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne au sein de la société DIDO CAPITAL PARTNERS.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باسٲ ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, Mercredi 05 Juillet 2017 à Onze Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « La maison de l'Entreprise » sise aux Berge du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2016
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- 4- Distribution de dividendes
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- 6- Quitus pour le conseil d'administration
- 7- Paiement de jetons de présence au conseil d'administration
- 8- Autorisation au conseil d'administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leur cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier
- 9- Approbations des conventions dans le cadre des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- 10- Questions diverses
- 11- pouvoirs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Lundi 17 Juillet 2017 à 10 h 00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (I.A.C.E) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016 ;
10. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2016 ;
11. Renouvellement de mandat de quatre administrateurs ;
12. Nomination ou renouvellement de mandat de commissaire aux comptes ;
13. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD
« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès km 1,5 -3003- Sfax –Tunisie–

La société MPBS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **10 juin 2017**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.230.000 Dinars** pour le porter de **12.300.000 Dinars** à **13.530.000 Dinars** et ce, par incorporation :

- des réserves spéciales de réinvestissement pour un montant de **700.000 Dinars** ;
- d'une partie des résultats reportés pour un montant de **530.000 Dinars**.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **615.000 actions nouvelles gratuites de nominal 2 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1^{er} janvier 2017 et seront assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 07 juillet 2017**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 07 juillet 2017**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 07 juillet 2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 127.312.500 Dinars
Divisé en 25.462.500 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 16/06/2016, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de **5 092 500 dinars** pour le porter de **127 312 500 dinars** à **132 405 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **1 018 500 actions nouvelles gratuites** au nominal de **cinq (5) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 25 462 500 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour Vingt Cinq (25) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30/06/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1 018 500 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à compter du 01/01/2017 et seront directement assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 30/06/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **30/06/2017**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **30/06/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30/06/2017**.

AVIS DE SOCIETES

ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous

La société « ELECTROSTAR » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 17/05/2017 au 16/06/2017, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 20/06/2017 au 30/06/2017 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 28/04/2017 sous le N° 17-0970.

2017 - AS - 5007

**REPORT D'UNE ECHEANCE
DE PAIEMENT D'ANNUITE**

MEUBLATEX

Siège social : Route de Tunis-EL Hmada Kébira-4011 Hammam Sousse-

La société Meublutex informe les détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « Meublutex 2015 » visé par le CMF en date du 28/04/2016 sous le n°16-938, **du report au 10/07/2017 du paiement de la première échéance de l'emprunt** initialement prévue pour le 30/06/2017.

Les montants non payés à l'échéance du 30/06/2017, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit 7,85%.

2017 - AS - 5018

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis
d'Amérique
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 juillet 2017.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de

l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2016 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de **-45 993 154 DT**

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-25 669 028
Amortissements différés	-113 135 872
Résultat de l'exercice	-45 993 154
Total à affecter (perte)	184 798 054
résultats reportés	-27 986 893
Amortissements différés	-156 811 161
Total affecté (perte)	184 798 054

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2016 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2016

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2016 à 500 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 2 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : mandats des administrateurs.

L'assemblée générale ordinaire constatant que les mandats, de la société BINA CORP, de la société BINA HOLDING, de Mr Abdelkader ZGOULLI et de Mr SAMI FOURATI (représentant du groupe Naifer) sont arrivés à terme, décide :

Pour la société BINA HOLDING

Pour la société BINA CORP

Pour Mr SAMI FOURATI (représentant du groupe Naifer)

Pour Mr Abdelkader ZGOULLI

Cette résolution a été adoptée à

11^{ème} RESOLUTION : mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire aux comptes F.M.B.Z KPMG Tunisie est arrivé à terme décide

Cette résolution a été adoptée à

12^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

شركة "السكنى"

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 22 جوان 2017 نشر شركة "السكنى" مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 2016/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدمه مراقبي الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2016 كما يلي:

1.525.556,863

- النتيجة الصافية لسنة 2016

1.266.739,363

- الرصيد المحول لسنة 2015

- Suite -

(*) يتم صرف هذه العائدات من باقي الرصيد المحوّل في 2013/12/31 (ما قيمته 523.096,683 د) ومن جزء من الإحتياطات الخارفة للعادة في نفس التاريخ (ما قيمته 689.023,317 د).

حدّدت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2016 بمقدار مائتان وأربعون مليما (0,240 د) للسهم الواحد.

يتم دفع هذه الأرباح بداية من 03 جويلية 2017 عن طريق الوطاء بالبورصة بالنسبة للأسهم المودعة لديهم، وبالمقر الإجتماعي للشركة الكائن بـ 46، نهج طارق ابن زياد ميتوال فيل- 1082 تونس، بالنسبة للأسهم الأخرى.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2016، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للمجمع المختومة في 2016/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2017 بنفس المبالغ لسنة 2016 وذلك كما يلي:

-منحة الحضور لمجلس الإدارة = واحد وثمانون ألف ومائتان وخمسون دينارا (81.250 د) خاما.

-منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون دينارا (11.250 د) خاما.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع: عملا بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 1994/11/14 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار التاسع: قرّرت الجلسة العامة العادية :

- تعيين مكتب التدقيق GEM ممثلا من طرف السيد عبد الرزاق القابسي،

- وتجديد مهام مكتب ف ب م ز KPMG تونس ممثلا من طرف السيد منصف بوسنوقة زموري،

كمراقبي حسابات للشركة لمدة ثلاث سنوات، تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في حسابات السنة المحاسبية 2019.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار العاشر: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع أو نشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

BILAN ARRETE AU 31 DE CEMBRE 2016

(Exprimé en Dinars)

(Après affectation des résultats décidée par l'AGO du 22/06/2017)

ACTIFS	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
Immobilisations incorporelles	8 469	8 469
Amortissement	-8 469	-8 108
	0	361
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Immobilisations corporelles	1 367 045	1 360 974
Amortissement	-1 028 072	-992 951
	338 972	368 023
<i>Immobilisations financières</i>		
Immobilisations financières	10 215 582	10 242 366
Provisions	-165 524	-193 144
	10 050 058	10 049 222
Total des actifs immobilisés	10 389 030	10 417 606
<i>Autres actifs non courants</i>	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	10 389 030	10 417 606
ACTIFS COURANTS		
Stocks	67 831 828	71 573 940
Provisions	-151 325	-119 706
	67 680 503	71 454 234
Clients et comptes rattachés	2 890 012	1 199 103
Provision	0	0
	2 890 012	1 199 103
Autres actifs courants	964 777	1 681 475
Provisions	-11 133	-11 133
	953 644	1 670 341
Placements et autres actifs financiers	543 935	567 535
Provisions	-254 685	-246 685
	289 250	320 850
Liquidités et équivalents de liquidités	1 601 327	524 635
Provisions	0	0
	1 601 327	524 635
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	73 414 736	75 169 163
TOTAL DES ACTIFS	83 803 766	85 586 769

- Suite -

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 050 500	5 050 500
Primes d'émission	1 676 563	1 676 563
Réserves	19 288 632	18 912 123
Autres capitaux propres	5 837 915	5 837 915
Résultats reportés	1 169 200	1 266 739
Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	33 022 810	32 743 840
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	33 022 810	32 743 840
PASSIFS		
<i>Passifs non courants</i>		
Emprunts	32 199 114	24 986 864
Autres passifs non courants	668 645	641 716
Provisions pour risques et charges	330 599	257 953
Total des passifs non courants	33 198 357	25 886 532
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs & comptes rattachés	4 071 538	5 884 415
Autres passifs courants	3 335 589	2 446 280
Concours bancaires et autres passifs financiers	10 175 472	18 625 702
Total des passifs courants	17 582 599	26 956 397
TOTAL DES PASSIFS	50 780 956	52 842 929
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	83 803 766	85 586 769

- Suite -

3 - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Primes d'émission	Réserves			Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
			Réserves légales	Réserves extraordinaires	Réserves pour fonds social				
Solde au 31/12/2016	5 050 500,000	1 676 562,500	505 050,000	17 396 252,014	976 353,607	5 837 915,179	1 266 739,363	1 525 556,863	34 234 929,526
			18 877 655,621						
Affectation décidée par l'AGO du 22/06/2017				1 000 000,000	100 000,000		425 556,863	(1 525 556,863)	0,000
Dividendes à verser sur les résultats reportés et les réserves extraordinaires au 31/12/2013				(689 023,317)			(523 096,683)		(1 212 120,000)
Solde au 31/12/2016 (après affectation des bénéfices)	5 050 500,000	1 676 562,500	505 050,000	17 707 228,697	1 076 353,607	5 837 915,179	1 169 199,543	0,000	33 022 809,526
			19 288 632,304						

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mai 2017, la société « SAH » publie ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver ledit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de Deux Million Sept Cent Soixante Cinq Mille Cinq Cent Dix (2 765 510) Dinars, pour le porter de Quarante Sept Millions Treize Mille Six Cent Soixante Seize Dinars (47 013 676) à Quarante Neuf Million Sept Cent Soixante Dix-neuf Milles Cent Quatre vingt Six (49 779 186) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves à prélever des résultats reportées (2014-2015) et ce par l'émission de Deux Million Sept Cent Soixante Cinq Mille Cinq Cent Dix (2 765 510) Actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Dix-sept (17) actions anciennes avec 06 rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

TROISIEME RESOLUTION :

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 05/07/2017.
- ✓ Les 2 765 510 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 05/07/2017, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ Les 2 765 510 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2017.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 06 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Quarante Neuf Millions Sept Cent Soixante Dix-neuf Milles Cent Quatre vingt Six Dinars (49 779 186), divisé en Quarante Neuf Million Sept Cent Soixante Dix-neuf Milles Cent Quatre vingt Six (49 779 186) Action de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à (49 779 186), souscrites en numéraire et libérées en totalité ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,919%	1 000,491
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,119%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,181%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,243%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,304%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,333%	999,486
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,366%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,428%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,674%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,800%	996,065
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,865%	920,863
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,964%	992,379
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,334%	980,018
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,602%	967,938
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,702%	970,379
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,689
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,569
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,966
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	936,210
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	941,074
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,202
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	933,162
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,382
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,930
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,605
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	909,154
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		925,088
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	921,002
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,337

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,740	167,758		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,324	113,336		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,064	97,074		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,942	14,944		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,123	109,136		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,534	1,535		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,559	107,650		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,854	40,857		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,314	55,319		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,507	116,521		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	111,885	111,858		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	136,717	137,264		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	510,954	512,323		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,488	118,715		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,312	128,638		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,828	138,002		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,200	120,350		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	103,759	104,207		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	149,896	150,254		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,873	92,865		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,383	98,463		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,165	148,648		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	130,779	131,303		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	100,037	100,558		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,914	102,683		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,854	20,940		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 260,777	2 266,142		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	116,166	116,255		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	149,585	149,577		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	160,606	161,200		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,611	16,579		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 320,947	5 322,235		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 304,025	5 282,999		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,562	2,573		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,238	2,244		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,220	1,221		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,097	1,099		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,099	1,102		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,095	1,099		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	114,748	114,271		
46 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,063	119,019		
48 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	-	9,972		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,229	106,239
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,399	101,408
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,237	103,248
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,410	100,421
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,961	101,974
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,246	105,257
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,484	102,499
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,124	100,130
58 MILLENIUUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,364	102,372
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,385	100,395
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,212	102,222
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,593	101,603
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBCI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,684	104,696
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,169	103,180
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,216	102,226
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,783	100,794
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,465	102,473
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,608	100,637
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,938	101,948
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,618	103,627
70 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,745	100,758
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,985	100,997
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,558	103,568
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,702	100,712

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,407	10,408
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,643	101,654
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,950	101,962
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,079	103,090
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,223	10,224
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,983	57,937
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,832	100,131
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,129	17,157
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	283,012	284,220
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,226	29,249
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 286,941	2 286,870
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,943	71,796
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,935	53,943
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,380	104,364
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,649	89,725
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,732	10,723
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,479	11,469
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,136	14,129
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,563	12,570
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,344	13,371
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,889	11,888
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	143,381	144,075
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	138,198	138,548
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,787	8,826
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,742	102,303
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	81,928	82,061
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	84,022	84,071
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,572	96,504
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,895	96,956
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,396	97,855
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,932	9,977
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,581	102,691
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	144,413	144,319
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,951	104,871
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,835	104,002
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,462	203,624
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,544	184,106
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	155,707	155,430
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,081	21,986
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,494	143,343
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	125,952	125,249
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 090,395	9 082,062
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,476	82,946
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	975,907	974,748
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5500,313	5483,632
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4964,752	4980,189
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,379	112,653
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 655,751	10 653,016

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 juillet 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 454 035	3 353 003
Moins : Amortissements		(1 396 226)	(1 090 758)
	1	<u>2 057 809</u>	<u>2 262 245</u>
Immobilisations corporelles		958 455 180	938 013 184
Moins : Amortissements		(213 233 305)	(170 939 793)
	2	<u>745 221 875</u>	<u>767 073 391</u>
Immobilisations financières		5 931 972	5 646 695
Moins : Provision		(124 967)	(124 967)
		<u>5 807 005</u>	<u>5 521 728</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		753 086 689	774 857 364
Autres actifs non courants	4	-	14 663 749
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>753 086 689</u>	<u>789 521 113</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		69 775 057	66 958 809
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	5	<u>69 302 252</u>	<u>66 486 004</u>
Clients et comptes rattachés		22 963 170	23 548 930
Moins : Provisions		(2 341 357)	(2 309 704)
	6	<u>20 621 813</u>	<u>21 239 226</u>
Autres actifs courants	7	23 830 294	12 912 385
Liquidités et équivalents de liquidités	8	3 094 445	3 337 022
<u>Total des actifs courants</u>		<u>116 848 804</u>	<u>103 974 637</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>869 935 493</u>	<u>893 495 750</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(25 669 028)	(18 582 087)
Modifications comptables		-	(5 658 792)
Amortissements différés		(113 135 872)	(67 976 950)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>153 048 560</u>	<u>199 635 631</u>
Résultat net de l'exercice		(45 993 154)	(46 587 071)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>107 055 406</u>	<u>153 048 560</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	383 751 896	433 885 422
Crédits bail	11	2 843 361	3 075 871
Comptes courants actionnaires	12	98 619 442	91 672 163
Provisions pour risques et charges	13	2 945 592	2 913 754
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>488 160 291</u>	<u>531 547 210</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	86 700 588	57 665 320
Autres passifs courants	15	61 080 096	66 808 870
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	126 939 112	84 425 790
<u>Total des passifs courants</u>		<u>274 719 796</u>	<u>208 899 980</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>762 880 087</u>	<u>740 447 190</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>869 935 493</u>	<u>893 495 750</u>

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	196 140 117	184 271 650
Production immobilisée	18	15 946 727	14 195 922
Total produits d'exploitation		212 086 844	198 467 572
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		2 192 038	(3 922 254)
Achats d'approvisionnements consommés	19	118 768 313	109 614 663
Charges de personnel	20	26 689 688	25 194 869
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	57 616 191	58 268 833
Autres charges d'exploitation	22	14 553 136	13 208 251
Total des charges d'exploitation		219 819 366	202 364 362
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 732 522)	(3 896 790)
Charges financières nettes	23	(46 394 788)	(42 490 220)
Produits des placements	24	122 726	709 557
Autres gains ordinaires	25	9 446 833	572 093
Autres pertes ordinaires	26	(1 001 961)	(1 081 444)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(45 559 712)	(46 186 804)
Impôt sur les sociétés		(433 442)	(400 267)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(45 993 154)	(46 587 071)
Effet des modifications comptables		-	(5 658 792)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(45 993 154)	(52 245 863)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u> 2016	<u>31-déc</u> 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	230 773 066	218 627 030
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(170 330 137)	(166 731 327)
Intérêts payés sur crédits de gestion	(6 153 964)	(4 749 373)
Impôts et taxes payés	(60 787)	(45 037)
Autres flux	(603)	18 573
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	54 227 575	47 119 866
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 499 976)	(399 390)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 178 994)	(1 018 889)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(6 678 970)	(1 418 279)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	108 099 000	545 306 918
Intérêts payés sur remboursement emprunt	(33 052 362)	(49 978 385)
Remboursements des emprunts bancaires	(118 330 919)	(517 611 504)
Remboursements des crédits leasing	(4 472 637)	(6 520 546)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(47 756 918)	(28 803 517)
Variation de trésorerie	(208 313)	16 898 070
Trésorerie au début de l'exercice	(13 136 235)	(30 034 305)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(13 344 548)	(13 136 235)

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la

bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulé suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local
- La baisse significative des exports notamment en 2016 du fait des difficultés d'export, notamment en 2016 pour les marchés limitrophes de la Tunisie à savoir l'Algérie et la Libye

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 184.8 millions de DT au 31 décembre 2016 (y compris la perte de l'exercice 2016 s'élevant à 46 millions de DT). La société affiche aussi un besoin de fond de roulement significatif vu que les passifs courants excèdent largement les actifs courant de la société.

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies en 2016 et 2017, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a engagé, courant 2017, de nouvelles discussions avec le pool bancaire pour conclure un nouvel accord de rééchelonnement des dettes bancaires. Par ailleurs, la société a aussi engagé des discussions avec le principal actionnaire (l'Etat) afin de soutenir financièrement la société en attendant l'amélioration des conditions de marché. En parallèle, le management a engagé des réflexions pour promouvoir les ventes à l'export.

A la date de la publication de ces états financiers, la société n'a pas encore obtenu l'approbation formelle de la demande de restructuration des emprunts bancaires mais le management estime que compte tenu de l'avancement des discussions avec les banques, la conclusion de cet accord devrait être concrétisée dans les jours à venir. Par ailleurs, des accords sont en cours de finalisation avec l'administration fiscale et la caisse de sécurité social pour le rééchelonnement des dettes de la société. Compte tenu de ces indices positifs notés, le management estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements après leur restructuration.

V. Contrôles fiscaux

V-1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

V-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 le recalcul des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un complément d'impôt de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté.

Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2016 un solde de 2.057.809 DT, contre 2.262.245 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	150 600	66 582
Logiciels	590 686	574 073
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles en cours	401	-
Immobilisations incorporelles brutes	3 454 035	3 353 003
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 396 226)	(1 090 758)
Immobilisations incorporelles nettes	2 057 809	2 262 245

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2016 un solde net de 745.221.875 DT, contre 767.073.391 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	3 429 435	2 910 958
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	433 855 925	419 644 044
Installations climatiseurs	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	20 542 374	17 709 291
Matériel de transport	970 105	970 105
Matériel de transport acquis en leasing	4 377 021	3 704 108
Matériel industriel	13 019 294	12 897 953
Matériel informatique	1 091 431	1 012 606
Mobilier et matériel de bureau	884 763	831 622
Installations techniques cimenterie	337 423 539	337 406 525
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 644 411
Immobilisations corporelles en cours	16 221 997	14 286 676
Immobilisations corporelles brutes	958 455 180	938 013 184
Amortissements des immobilisations corporelles	(213 233 305)	(170 939 793)
Immobilisations corporelles nettes	745 221 875	767 073 391

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2016	
	AU 31/12/2015	Additions	Transfert	Cession	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015	Dotation	Cession		AU 31/12/2016
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	810 370	135 000	-	945 370	1 754 630
Logiciels	574 073	16 613	-	-	590 686	261 228	147 780	-	409 008	181 678
Licence	66 582	84 018	-	-	150 600	7 964	21 536	-	29 500	121 100
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	11 196	1 152	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	-	401	-	-	401	-	-	-	-	401
Total immobilisations incorporelles	3 353 003	101 032	-	-	3 454 035	1 090 758	305 468	-	1 396 226	2 057 809
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 910 958	462 894	55 583	-	3 429 435	1 173 270	247 200	-	1 420 470	2 008 965
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	22 341 411	2 234 141	-	24 575 552	87 131 508
Constructions	419 644 044	78 683	14 133 198	-	433 855 925	69 424 735	18 604 878	-	88 029 613	345 826 312
Installations techniques cimenterie	337 406 525	17 014	-	-	337 423 539	37 308 146	16 896 891	-	54 205 037	283 218 502
Installations climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	126 617	783	-	127 400	-
Installations téléphoniques	131 614	-	-	-	131 614	110 269	12 318	-	122 587	9 027
Engins de carrière acquis en leasing	17 709 291	2 833 083	-	-	20 542 374	13 486 852	2 058 950	-	15 545 802	4 996 572
Matériel de transport	970 105	-	-	-	970 105	859 351	33 172	-	892 523	77 582
Matériel de transport acquis en leasing	3 704 108	672 913	-	-	4 377 021	2 502 909	472 515	-	2 975 424	1 401 597
Matériel industriel	12 897 953	121 341	-	-	13 019 294	12 224 703	124 489	-	12 349 192	670 102
Matériel informatique	1 012 606	78 825	-	-	1 091 431	835 789	116 272	-	952 061	139 370
Mobilier et Matériel de bureau	831 622	53 141	-	-	884 763	625 128	74 263	-	699 391	185 372
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	16 368	3 144	-	19 512	43 377
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	-	-	-	11 644 411	9 904 245	1 414 496	-	11 318 741	325 670
Immobilisations corporelles en cours	14 286 676	16 124 102	-14 188 781	-	16 221 997	-	-	-	-	16 221 997
Total immobilisations corporelles	938 013 184	20 441 996	-	-	958 455 180	170 939 793	42 293 512	-	213 233 305	745 221 875
Total des immobilisations	941 366 187	20 543 028	-	-	961 909 215	172 030 551	42 598 980	-	214 629 531	747 279 684

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Titre "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Prêts au personnel	396 820	409 045
Dépôts et cautionnements versés	5 184 269	4 886 767
Total brut	5 931 972	5 646 695
Moins : provision	(124 967)	(124 967)
Total net	5 807 005	5 521 728

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Le solde des autres actifs non courants au 31 décembre 2016 est nul, contre 14.663.749 DT à la clôture de l'exercice 2015. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires...) rattachés à l'activité cimenterie. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie. Au 31 décembre 2016, l'ensemble des frais préliminaires ont été résorbés.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Frais d'études et de recherches	12 762 922	12 762 922
Honoraires	846 430	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 715 806
Charges financières	3 099 001	3 099 001
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 738 058
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 631 323
Amortissements carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissements construction front	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrière	2 280 567	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôt sur les sociétés 2008	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 056 973	2 056 973
Total brut	64 547 319	64 547 319
Résorption des frais préliminaires	(63 704 814)	(49 041 065)
Résorption des frais préliminaires Ready Mix	(842 505)	(842 505)
Total résorptions	(64 547 319)	(49 883 570)
Total net des autres actifs non courants	-	14 663 749

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2016 à un solde net de 69.302.252 DT, contre 66.486.004 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 2.816.248 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Pièces de rechanges	5 755 425	5 116 657
Autres stocks	1 124 300	1 338 561
Produits finis agrégats	3 074 366	7 154 921
Produits semi-finis agrégats	20 994 238	17 999 626
Ciments	2 069 905	3 061 563
Matières premières Ready Mix	129 580	156 025
Stocks matières premières cimenterie	6 398 541	3 319 582
Clinker	27 991 222	28 105 659
Emballages	2 237 480	706 215
Total stock brut	69 775 057	66 958 809
Moins : Provision pour dépréciation	(472 805)	(472 805)
Total stock net	69 302 252	66 486 004

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Clients agrégats	13 661 314	9 678 472
Clients ciments	1 110 537	2 152 542
Clients Ready mix	2 644 161	3 143 676
Clients, effets à l'encaissement	4 470 917	6 264 537
Clients, avoirs à établir	(1 321 603)	-
Clients, effets à l'encaissement	56 487	-
Clients douteux	2 341 357	2 309 703
Total brut	22 963 170	23 548 930
Moins : Provision pour dépréciation	(2 341 357)	(2 309 704)
Total net	20 621 813	21 239 226

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016, à 23.830.294 DT, contre 12.912.385 DT à la clôture de l'exercice 2015 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Etat impôts et taxes	12 094 962	9 638 879
Produits à recevoir	8 357 785	551 303
Charges constatées d'avance	1 136 697	591 869
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	1 473 282	1 357 766
Créances envers les parties liées (cf note 27)	785 069	790 069
Autres	2 400	2 400
Total brut	24 270 339	13 352 430
Moins : provision pour dépréciation	(440 045)	(440 045)
Total net	23 830 294	12 912 385

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 3.094.445 DT, contre 3.337.022 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Banques (a)	177 822	1 623 297
Blocage pour lettres de crédits ou autres	2 849 569	1 688 327
Caisses	67 054	25 398
Total	3 094 445	3 337 022

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Banque de Tunisie	166 750	128 789
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	468 975
Banque de Tunisie et des Emirats	-	691 812
Banque Tuniso-Libyenne	-	29 513
AL BARAKA	2 850	59 512
Attijari Bank	6 496	21 329
North Africa INT BANK	1 726	78 613
Zitouna Bank	-	144 754
Total	177 822	1 623 297

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 107.055.406 DT au 31 décembre 2016, contre 153.048.560 DT en 2015, soit une baisse de 45 993 154 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(25 669 028)	(18 582 087)
Modification comptable	-	(5 658 792)
Amortissements différés	(113 135 872)	(67 976 950)
<i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i>	153 048 560	199 635 631
Résultat de l'exercice	(45 993 154)	(46 587 071)
Total des capitaux propres avant affectation	107 055 406	153 048 560

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2016, le résultat déficitaire 2015 a été affecté en amortissements différés de 45.158.922 DT et perte reportable de 1.428.149 DT.

L'exercice 2016, ayant enregistré une perte comptable de 45.993.154 DT, qui sera affectée respectivement en amortissements différés et perte non reportable de 43.675.290 DT et 2.317.864 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

:

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2014	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(8 716 036)	(17 602 075)	(8 937 972)	(56 961 746)	199 635 631
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	(9 866 051)	(50 374 875)	4 558 918	56 961 746	1 279 738
Impact de la modification comptable	-	-	-	-	-	-	(1 279 738)	-	(1 279 738)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(46 587 071)	(46 587 071)
									-
Soldes au 31 décembre 2015	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(18 582 087)	(67 976 950)	(5 658 792)	(46 587 071)	153 048 560
Affectation du résultat 2015 approuvée par l'AGO du 12 juillet 2016	-	-	-	-	(1 428 149)	(45 158 922)	-	46 587 071	-
Affectation de la modification comptable par l'AGO du 12 juillet 2016	-	-	-	-	(5 658 792)	-	5 658 792	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(45 993 154)	(45 993 154)
									-
Soldes au 31 Décembre 2016	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(25 669 028)	(113 135 872)	-	(45 993 154)	107 055 406

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinar)

	Solde au 31/12/2015			Mouvement de l'exercice				Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT	Remboursement LT	Remboursement CT	RECLASSEMENTS			
Amen Bank	18 246 000	17 850 298	395 702	2 800 000	-	695 702	2 368 539	20 350 298	18 281 759	2 068 539
BTK	30 371 720	29 297 297	1 074 423	-	-	171 721	3 654 561	30 199 999	25 642 736	4 557 263
ATTIJARI BANK	25 474 000	23 553 557	1 920 443	-	-	1 438 022	2 463 954	24 035 978	21 089 603	2 946 375
ATB	14 522 000	13 825 641	696 359	-	-	0	1 685 536	14 522 000	12 140 105	2 381 895
BH	63 576 092	60 029 846	3 546 246	-	-	3 107 966	6 181 753	60 468 126	53 848 093	6 620 033
STB	61 130 500	56 831 936	4 298 564	-	-	3 147 689	5 974 368	57 982 811	50 857 568	7 125 243
BT	111 461 000	103 208 294	8 252 706	-	-	7 073 748	15 824 579	104 387 252	87 383 715	17 003 537
STUSID	13 463 815	13 463 815	0	-	-	0	1 781 963	13 463 815	11 681 852	1 781 963
BNA	64 978 000	60 094 031	4 883 969	-	-	3 774 221	7 378 037	61 203 779	52 715 994	8 487 785
BIAT	26 477 618	25 300 000	1 177 618	-	-	1 177 618	1 488 235	25 300 000	23 811 765	1 488 235
BTL	20 384 981	18 955 605	1 429 376	-	-	1 250 704	2 411 705	19 134 277	16 543 900	2 590 377
BTE	12 271 360	11 475 102	796 258	-	-	0	1 720 295	12 271 359	9 754 806	2 516 553
Total des emprunts	462 357 085	433 885 422	28 471 666	2 800 000	-	21 837 391	52 933 525	443 319 694	383 751 896	59 567 798

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2016 un solde de 2.843.361 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2017	2 894 561	2 510 752	383 809
2018	1 446 741	1 228 367	218 374
2019	876 820	756 764	120 056
2020	708 008	659 163	48 845
2021	202 470	199 067	3 403
Total général	6 128 600	5 354 113	774 487
2017*	2 894 561	2 510 752	383 809
Total à plus d'un an	3 234 039	2 843 361	390 678

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2016 à 98.619.442 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	18 366 746	15 483 686
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	23 865 332	19 801 113
Total	98 619 442	91 672 163

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste représentent la constatation des intérêts courus et la TVA déductible à payer au titre de l'année 2016.

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 037 779	1 005 940
Autres provisions pour risques et charges	906 552	906 553
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	2 945 592	2 913 754

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2016 un solde de 86.700.588 DT, contre 57.665.320 DT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Fournisseurs d'exploitation	58 787 858	28 926 030
Fournisseurs, effets à payer	9 760 243	10 400 360
Fournisseurs d'immobilisations*	18 024 244	18 208 728
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	24 756	24 756
Retenue de garantie	102 004	103 963
Total	86 700 588	57 665 320

* Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 17.229.178 DT. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec lesdits fournisseurs et ladite dette a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas aussi fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel. Des négociations sont en cours avec les fournisseurs pour trouver un accord à l'amiable (Voir note n°25).

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2016, un total de 61.080.096 DT, contre 66.808.870 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Clients, avances et acomptes	12 276 161	14 410 944
Etat impôts et taxes	21 148 355	12 401 159
Amende Exploitation carrière	880 520	505 602
Redressement fiscal	523 078	1 672 888
Rémunérations dues au personnel	1 280 486	1 412 116
Dettes envers les parties liées (Voir note 27)	71 342	71 342
Dettes CNSS	8 127 686	6 100 685
Charges à payer	4 493 224	5 590 832
Dette envers la STEG	5 698 468	17 680 546
Provision pour congés à payer	818 709	1 009 586
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Dette envers Karama Holding	5 637 786	5 828 889
Total	61 080 096	66 808 870

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 126.939.112 DT, contre 84.425.790 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	59 567 798	28 471 666
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 11)	2 510 752	3 026 516
Intérêts courus	5 851 684	7 056 684
Billet de trésorerie	14 000 000	10 000 000
Crédit mobilisable	23 989 000	16 960 000
Crédit financement devises	4 580 884	2 437 667
Concours bancaires (a)	16 438 994	16 473 257
Total	126 939 112	84 425 790

(a) Les banques qui totalisent au 31 décembre 2016 un solde de 16.438.994 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Arab Tunisian Bank	185 514	903 510
Banque Tuniso-Libyenne	2 750	-
Banque de Tunisie	3 353 169	2 118 409
Qatar National Bank	533 648	1 277 993
Banque Internationale Arabe de Tunisie	4 412	-
Banque Nationale Agricole	5 893 286	3 140 655
Banque de l'Habitat	2 830 166	1 812 009
Société Tunisienne de Banque	2 666 704	2 071 324
Amen Bank	844 697	4 609 173
STUSID Bank	124 437	540 062
Banque tuniso-koweïtienne	137	122
Banque de Tunisie et des Emirats	18	-
Zitouna Bank	28	-
Union Internationale de Banques	28	-
Total	16 438 994	16 473 257

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Vente des produits de carrière	20 945 695	17 995 795
Vente de béton prêt à l'emploi	14 819 705	16 592 475
Vente clinker	5 440 000	4 320 000
Vente ciments	150 226 078	140 419 034
Vente palettes	19 976	58 659
Pompage et transport Béton	3 507 570	3 700 944
Chargements et transports - Agrégat	1 101 619	1 134 305
Chargements et transports - Ciment	79 474	50 438
Total	196 140 117	184 271 650

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Travaux piste carrière	2 414 243	4 921 467
Travaux préparatoires	1 243 782	7 302 299
Aménagements front	3 379 679	129 147
Aires de stockage	8 907 960	1 780 285
Production immobilisée Ready Mix	1 063	62 724
Total	15 946 727	14 195 922

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 118.768.313 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Explosifs	1 771 417	1 691 743
Gasoil et lubrifiants	3 673 431	4 596 642
Pièces de rechange	1 376 909	1 171 442
Achats de matières premières Ready Mix	672 446	984 190
Achats de matières consommables cimenterie	36 321 781	23 111 464
Achats emballages	12 368 171	9 195 012
Autres achats	3 937 955	3 467 768
Prestations NLS	26 270 073	21 588 374
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	36 430 125	41 078 427
Achats non stockés de matières et fournitures	954 291	946 312
Variation de stocks des pièces de rechange et autres	(337 007)	(4 067 252)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(61 055)	4 787
Variation de stock matières premières cimenterie	(4 610 224)	5 845 755
Total	118 768 313	109 614 663

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2016 à 26.689.688 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Salaires et compléments de salaires	22 077 618	20 836 988
Cotisations sociales	4 167 778	4 038 046
Autres charges sociales	444 292	319 835
Total	26 689 688	25 194 869

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	305 468	265 073
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	42 293 512	42 743 167
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	14 663 749	14 755 789
Dotations aux provisions pour risques et charges	31 837	396 308
Dotations aux provisions pour créances douteuses	321 625	108 496
Total	57 616 191	58 268 833

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Loyers et charges locatives	3 995 223	1 333 196
Entretiens et réparations	2 739 309	3 361 807
Assurances	1 922 087	2 210 765
Études, recherches et divers services extérieurs	83 332	104 292
Jetons de présence	60 500	40 000
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>8 800 451</u>	<u>7 050 060</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	931 188	879 750
Publicités, publications, relations publiques	33 894	111 886
Déplacements, missions et réceptions	480 961	531 816
Dons et subventions	555 615	487 692
Transports	2 139 377	2 437 392
Frais postaux et de télécommunications	122 612	284 389
Services bancaires et assimilés	1 030 432	892 814
Autres charges d'exploitation	8 514	120
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 302 593</u>	<u>5 625 859</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	309 844	308 606
T.C.L	100 067	90 287
Droits d'enregistrement et de timbres	112 463	121 921
Autres impôts et taxes	111 908	103 186
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>634 282</u>	<u>624 000</u>
Transfert de charges (autres charges)	(184 190)	(91 668)
Total des autres charges d'exploitation	14 553 136	13 208 251

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 46.394.788 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	6 828 054	6 417 344
Intérêts sur emprunts	33 010 493	31 634 898
Intérêts sur Leasing	564 343	725 970
Agios débiteurs	663 541	351 093
Frais d'escomptes	3 315 445	2 680 248
Pertes de change	1 128 578	756 098
Gains de change	-	(685 041)
Intérêts de retards	884 334	609 610
Total	46 394 788	42 490 220

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2016 à 122.726 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Produits financiers	122 726	709 557
Total	122 726	709 557

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2016 à 9.446.833 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Remboursement assurance	189 944	165 684
Abandon de créances*	8 936 634	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	289 971	307 540
Autres gains ordinaires	30 284	29 262
Reprise sur provision sur dette fiscale	-	69 607
Total	9 446 833	572 093

* La société a constaté courant 2016 un profit exceptionnel de 8.936.634 DT correspondant à :

- Un avoir attendu de la part des constructeurs de la cimenterie pour un montant de 707.076.
- Un profit de 8.229.558 correspondant à une partie du gain attendu de l'abandon des dettes dues aux constructeurs de la cimenterie, groupement FLSSMITH, EKON et PROKON (voir note 14). Un litige oppose actuellement Carthage Cement à ces sociétés et porte principalement sur les éléments suivants :

i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 (« Memorandum of Understanding-MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;

ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;

iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs de la cimenterie, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au montant que le management et les avocats de la société considèrent comme raisonnablement acquis (correspondant à l'annulation de l'effet du MoU du 29 janvier 2014) et un minimum au stade actuel des procédures et des négociations. Le montant définitif du profit éventuel sera constaté dans les comptes de la société une fois les négociations achevées et un accord formel conclu entre les parties

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 1.001.961 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	1 001 512	1 043 376
Autres (pertes ordinaires)	449	38 068
Total	<u>1 001 961</u>	<u>1 081 444</u>

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2016, s'élèvent 6.828.054 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2016 un solde de 98.619.442 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	18 366 746
Intérêts sur compte courant BINA CORP	23 865 332
Total	<u>98 619 442</u>

Carthage Cement a comptabilisé en 2016 la TVA récupérable de 6% relative aux intérêts de BINA CORP depuis 2009 et qui s'élève à 1.299.583 DT et a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 1.180.358 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2016, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 8.068.474 DT au titre de la vente d'agrégats. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2016:

- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 81.439 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017.
- Bina Trade a facturé à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 674.849 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 233.541 DT au 31 décembre 2016.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2016 à 20.315.869 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Traites impayées	8 069 065	5 704 115
Factures impayés	2 719 142	3 028 754
Traites encours d'escompte	8 054 380	9 667 912
Autres créances	1 473 282	1 357 766
Total des créances BINA TRADE	20 315 869	19 758 547
Solde fournisseur BINA TRADE	-233 541	(359 157)
Solde BINA TRADE net	20 082 328	19 399 390

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2016 s'élève à un montant hors taxes de 546.131 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

- Au cours de l'exercice 2016, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 339.270 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 39.823 DT au 31 décembre 2016.

4- EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2016 s'élève à 400.008 DT. Le solde de la dette s'élève à 6.308.897 DT au 31 décembre 2016.

5- Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

- Au cours de l'exercice 2016, la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 3.683.070 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créancier de 26.989 DT au 31 décembre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la société « AL Wafa RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 11.624 DT. Le solde fournisseur de la société « AL Wafa RENT A CAR » est créancier de 10.556 DT.

6- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	156 481	161 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	785 069	790 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	34 518	34 518
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	71 342	71 342

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉS (suite)

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2016 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 156.481 DT au 31 décembre 2016.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2016. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2016.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 34.518 DT au 31 décembre 2016.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2016.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2015 à verser en 2016	256 709
Avantages en nature	18 589
Charges patronales	69 420
Total bruts (*)	344 718
Salaires nets	159 468

Par ailleurs, le DG a reçu un montant de 15.464 DT en tant que 13^{ème} mois et prime de bilan de l'exercice 2014 versés en 2015

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2.000.000€
*Aval	8.500.000 DT
*Autres Garanties	6.506.751 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	37.618.471 DT
TOTAL	1.176.357.284 DT
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en DTN	6.940.000 DT
TOTAL	6.940.000 DT

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2016 :

	Au 31/12/2016	% PE	Au 31/12/2015	% PE	Variation en DT	Variation en %
Revenus	196 140 117	93%	184 271 650	91%	11 868 467	6%
Production Immobilisée	15 946 727	8%	14 195 922	7%	1 750 805	12%
Produits d'Exploitation	212 086 844	101%	198 467 572	98%	13 619 272	7%
Variation des stocks de produits Finis	-2 192 038	-1%	3 922 254	2%	-6 114 292	-156%
Production de L'exercice	209 894 806	100%	202 389 826	100%	7 504 980	4%
Achats consommés	-118 768 313	-57%	-109 614 663	-54%	-9 153 650	8%
Marge sur Cout Matière	91 126 493	43%	92 775 163	46%	-1 648 670	-2%
Autres charges externes	-13 918 854	-7%	-12 584 251	-6%	-1 334 603	11%
Valeur Ajoutée Brute	77 207 639	37%	80 190 912	40%	-2 983 273	-4%
Charges de personnel	-26 689 688	-13%	-25 194 869	-12%	-1 494 819	6%
Impôts et taxes	-634 282	0%	-624 001	0%	-10 281	2%
Résultat Brut d'exploitation	49 883 669	24%	54 372 042	27%	-4 488 373	-8%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-57 616 191	-27%	-58 268 832	-29%	652 641	-1%
Résultat d'exploitation	-7 732 522	-4%	-3 896 790	-2%	-3 835 732	-98%
Charges diverses ordinaires	-1 001 961	0%	-1 081 444	-1%	79 483	-7%
Charges financières	-46 394 788	-22%	-42 490 220	-21%	-3 904 568	9%
Produits divers ordinaires	9 446 833	5%	572 093	0%	8 874 740	1551%
Produits financiers	122 726	0%	709 557	0%	-586 831	-83%
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	-45 559 712	-22%	-46 186 804	-23%	627 092	1%
Impôt sur les sociétés	-433 442	0%	-400 267	0%	-33 175	8%
Résultat des exercices ordinaires après impôt	-45 993 154	-22%	-46 587 071	-23%	593 917	1%
Éléments extraordinaires (gains/pertes)	0		0		0	0
Résultat Net de l'exercice avant modification comptable	-45 993 154	-22%	-46 587 071	-23%	593 917	1%
Modifications Comptables	0		-5 658 792		5 658 792	-100%
Résultat Net de l'exercice après modification comptable	-45 993 154	-22%	-52 245 863	-26%	6 252 709	12%

Rapport Général

Tunis, le 20 juin 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« Carthage Cement » ou « Société »), joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 107.055.406 DT y compris la perte de l'exercice s'élevant à 45.993.154 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe «Motif de l'opinion avec réserves», nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Motif de l'opinion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 20.082.328 DT au 31 décembre 2016 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à l'autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant au 31 décembre 2016 à un montant total de 20.662.161 DT. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette

taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 a donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2016 au titre de cette taxation. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.

- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans le paragraphe «Motif de l'opinion avec réserves», les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Carthage Cement S.A au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

1. Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note 25, la Société a constaté un gain de 8.229.558 DT au titre du profit attendu de l'abandon de dettes de la part des constructeurs de la cimenterie. En fait des négociations sont en cours entre la Société et les constructeurs de la cimenterie et portant sur l'abandon d'une partie des dettes dues par Carthage Cement et la prise en charge par les constructeurs des frais de maintenance de certains équipements. Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au profit que le management considère raisonnablement acquis au 31 décembre 2016. L'incidence finale de cette affaire sera constatée dans les comptes de la Société une fois un accord formel sera conclu entre les parties ou un jugement définitif sera émis.

2. Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV aux états financiers, la Société connaît actuellement des difficultés de trésorerie et d'exploitation et n'arrive pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Le management de la Société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises dont notamment une demande de rééchelonnement des dettes bancaires et des dettes envers l'administration fiscale et la sécurité sociale. Compte tenu de l'avancement des discussions, il estime que des accords de restructuration des dettes financières et des dettes envers l'administration fiscale et la sécurité sociale seront probablement conclus dans les prochains jours. Le management estime ainsi que la Société serait en mesure d'honorer ses engagements après leur restructuration. Il est à noter qu'en plus de la restructuration des dettes de la Société, la capacité de remboursement des engagements est tributaire aussi de l'amélioration des performances de la Société et notamment les ventes à l'export pour lequel un plan de relance a été préparé par le management.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits évoqués ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la Société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale de la Société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la Société face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Toutefois, nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la Société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA
ZAMMOURI

Rapport Spécial

Tunis, le 20 Juin 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les Jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé:

- Au cours de l'exercice 2016, la société « SONOTRAV », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 339.270 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 39.823 DT au 31 décembre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la société «OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du

ciment pour un montant de 3.683.070 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est débiteur de 26.989 DT au 31 décembre 2016.

- Au cours de l'exercice 2016, la société «AL WAFA RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 11.624 DT. Le solde fournisseur de la société «AL WAFA RENT A CAR» est créancier de 10.556 DT.
- La Société Carthage Cement (« Carthage Cement » ou « Société ») a contracté le 22 février 2016 un crédit auprès d'Amen Bank pour un montant de 2 800 000 DT remboursable sur une durée de 7 ans et avec un taux d'intérêt annuel de 6,75%.
- La Société a contracté un crédit de financement à court terme de 2 500 000 DT auprès de la Banque de Tunisie le 26 décembre 2016 avec un taux d'intérêt de TMM+3%.
- Au cours de l'exercice 2016, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés, en sus des intérêts encourus de l'exercice pour 6.828.054 DT, par la constatation de la TVA récupérable de 6% sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2015 pour un montant de 1.299.583 DT. Au cours de 2016, la Société a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 1.180.358 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2016 un montant de 443.319.697DT.

Les crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%.

Les crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5 ans avec les mêmes conditions.

- 2- La Société a conclu, en date du 24 septembre 2013, un contrat d'emprunt avec la société El Karama Holding pour un montant de 5.000.000 DT portant un taux intérêt annuel de 8%. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2016 s'élève à 400.008 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2016 à 6.228.897 DT.

3- Au 31 décembre 2016, les dettes de la Société Carthage Cement liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 5.354.113 DT dont 2.510.752 DT à moins d'un an et 2.843.361 DT à plus d'un an.

4- Au 31 décembre 2016, les concours bancaires obtenus par la Société totalisent un montant de 16.438.993 DT.

5- Au 31 décembre 2016, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par la Société s'élève respectivement à 14.000.000 DT, 23.989.000 DT et 4.580.884 DT.

6- La Société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2016 un solde de 98.619.442 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	18 366 746
Intérêts sur compte courant BINA CORP	23 865 332
Total	<u>98 619 442</u>

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2016, s'élèvent 6.828.054 DT.

7- La Société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

La Société Carthage Cement a réalisé en 2016, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 8.068.474 DT. L'encours des créances détenues par

Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2016 à 20.315.869 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

8- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 81.439 DT relative à la location à BINA TRADE d'un étage du siège social.

9- La société BINA Trade a facturé en 2016 à la Société Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 674.849 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 233.541 DT au 31 décembre 2016

10- En juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la Société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2016 s'élève à un montant hors taxes de 546.131 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} août 2016.

11- La société «Les Carrelages de Berberes» a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2016 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la Société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

La rémunération du Directeur Général de la Société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

En DT	Brahim SANAA
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2016 à verser en 2017	256 709
Avantages en nature	18 589
Charges patronales	69 420
Total bruts	344 718
Salaires nets	159 468

Par ailleurs, le DG a reçu un montant de 15.464 DT en tant que 13^{ème} et prime de bilan de l'exercice 2015 versés en 2016.

- L'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2016 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2015 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT par an. Le montant constaté dans les comptes au titre de l'exercice 2016 s'élève à 56.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA
ZAMMOURI

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 mars 2017, qui font apparaître un actif net de **7.087.056** Dinars pour un capital de **6.761.648** Dinars et une valeur liquidative égale à **105,512** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 mars 2017 à **8.002.965** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **7.549.765** dinars, soit 94,34 % de valeurs mobilières et de **453.180** dinars soit 5,66% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 12,93% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 6 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la **Millenium obligataire SICAV** au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **32 224DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017
(Unité : en D.T.)

ACTIF	Note	AU 31/03/2017	AU 31/03/2016	AU 31/12/2016
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	7 549 765	10 815 227	10 342 666
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		231 363	301 508	330 854
b - Obligations et valeurs assimilées		7 318 402	10 513 719	10 011 812
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	453 180	1 018 622	1 022 720
a - Placements monétaires		-	996 586	996 507
b - Disponibilités		453 180	22 036	26 213
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b - titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	608	20
a - Débiteurs divers		20	608	20
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		8 002 965	11 834 457	11 365 406
PASSIF				
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées	4.1.4	897 259	-	897 840
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	5 495	21 568	21 841
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.6	13 155	14 553	4 571
TOTAL PASSIF		915 909	36 121	924 252
ACTIF NET				
CP 1 – Capital	4.1.7	6 761 648	11 222 757	10 058 303
CP 2 - Sommes distribuables		325 408	575 579	382 851
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		257 769	466 529	31
b - Sommes distribuables de la période		67 639	109 050	382 820
ACTIF NET		7 087 056	11 798 336	10 441 154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 002 965	11 834 457	11 365 406

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	110 536	133 224	513 905
a – Dividende		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		110 536	133 224	513 905
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	9 046	7 311	41 227
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-
b - Revenus des certificats de dépôt		5 406	6 790	28 317
c - Intérêts sur comptes courants		-	521	521
d - Revenus des comptes de dépôt		-	-	1 913
e - Revenu des autres placements monétaires		3 640	-	10 476
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		119582	140 535	555 132
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	(10 398)	-	(25 011)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(5 495)	(21 568)	(82 737)
REVENU NET DES PLACEMENTS		103 689	118 967	447 384
CH 3 Autres charges	4.2.5	(11 605)	(4 632)	(17 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 084	114 334	429 658
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(24 445)	(5 285)	(46 839)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		67 639	109 050	382 820
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 445	5 285	46 839
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(14 921)	(4 601)	(17 481)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 685)	37 170	17 964
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(11 186)	(41 570)	(34 999)
Frais de négociation de titres		(1 050)	(201)	(445)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		77 163	109 734	412 178

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	77 163	109 734	412 178
a - Résultat d'exploitation	92 084	114 334	429 658
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(2 685)	37 170	17 964
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(11 186)	(41 570)	(34 999)
d - Frais de négociation de titres	(1 050)	(201)	(445)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(443 009)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(3 431 261)	(1 527 908)	(2 744 525)
a – <u>Souscriptions</u>	1 158 248	5 869 578	27 885 144
- Capital	1 103 300	5 554 100	26 643 700
- Régularisation des sommes non distribuables	8 398	53 764	238 227
- Régularisation des sommes distribuables	46 550	261 714	1 003 216
b – <u>Rachats</u>	(4 589 509)	(7 397 486)	(30 629 668)
- Capital	(4 362 600)	(7 001 900)	(29 233 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(30 832)	(67 833)	(262 370)
- Régularisation des sommes distribuables	(196 077)	(327 753)	(1 134 298)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 354 098)	(1 418 175)	(2 775 356)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a - en début de période	10 441 154	13 216 510	13 216 510
b - en fin de période	7 087 056	11 798 336	10 441 154
AN 5 - <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a - en début de période	99 761	125 654	125 654
b - en fin de période	67 168	111 176	99 761
VALEUR LIQUIDATIVE	105,512	106,123	104,662
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,81%	0,89%	3,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 7.549.765 dinars au 31 mars 2017, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE SOCIETES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	85 720	87 342	1,09%
BTK 2012-1 B	500	21 430	21 835	0,27%
BTK 2012-1 B	8 000	342 880	349 366	4,37%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	841 016	10,51%
EO ATL 2014-1	2 800	112 000	112 269	1,40%
EO BTE 2009	100	3 000	3 068	0,04%
EO BTE 2009	4 900	145 530	149 145	1,86%
EO BTE 2009	100	3 000	3 068	0,04%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	209 649	2,62%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	209 649	2,62%
EO HL 2013/2	2 000	80 000	80 362	1,00%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	31 207	0,39%
EO UBCI 2013	2 500	200 000	209 092	2,61%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	418 183	5,23%
ES ATL 2008	1 977	79 080	81 773	1,02%
TOTAL		2 702 640	2 807 024	35,07%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO1-P2 15/05/2017	300	31 795	31 969	0,40%
FCC-BIAT CREDIMMO2-P3 15/05/2017	300	148 722	149 610	1,87%
TOTAL		180 517	181 579	2,27%
BTA *				
B0319	250	260 750	252 669	3,16%
B0319	100	104 330	101 078	1,26%
B0319	100	104 030	101 019	1,26%
B0319	290	295 887	291 945	3,65%
B0319	300	306 240	302 045	3,77%
B0319	300	306 390	302 077	3,77%
B0319	300	306 540	302 110	3,77%
B0319	300	306 690	302 142	3,78%
B0319	210	214 788	211 523	2,64%
B0319	80	78 464	79 589	0,99%
B0717	75	83 625	78 229	0,98%
B0717	1 500	1 585 500	1 564 629	19,55%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	381 544	4,77%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 757	0,47%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 443	0,27%
TOTAL		4 391 222	4 329 799	54,10%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		7 274 379	7 318 402	91,45%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif
TITRES OPCVM		155 007	231 363	2,89%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	209 356	2,62%
UGFS BOND FUND	2 072	22 007	22 007	0,27%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		7 429 386	7 549 765	94,34%

*Il est à noter que trois lignes BTA ont fait l'objet de trois opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-17) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.
- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 453.180 dinars au 31 mars 2017, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif
DISPONIBILITES		453 180	453 180	5,66%
TOTAL GÉNÉRAL		453 180	453 180	5,66%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 20 dinars contre 608 dinars au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	608	20
Total des autres actifs	20	608	20

4.1.4. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 897.259 dinars contre un solde nul au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dettes sur pension livrée*	895 505	-	895 881
Intérêt couru sur dette sur pension livrée*	1 754	-	1 959
Total	897 259	-	897 840

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-19) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 904 titres pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 5.495 dinars contre 21.568 dinars au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dépositaire	2 737	3 481	3 524
Gestionnaire	2 758	18 087	18 317
Total des opérateurs créditeurs	5 495	21 568	21 841

4.1.6. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 31.03.2017 un solde de 13.155 dinars contre 14.553 dinars au 31.03.2016 et se détaille comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Impôts à payer	873	1 037	1 034
Contribution conjoncturelle *	7879	-	-
Commissaire aux comptes	2 377	11 366	1 514
CMF (redevance & Publication)	1 980	2 103	1 977
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	34	34
Total	13 155	14 553	4 571

*Cette rubrique correspond au passif provenant de l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	1 103 300
Nombre de titres émis	11 033
Nombre d'actionnaires nouveaux	10

Rachat effectués

Montant (en nominal)	4 362 600
Nombre de titres rachetés	43 626
Nombre d'actionnaires sortant	164

Capital au 31 mars 2017

Montant (en nominal)	6 716 800
Nombre de titres	67 168
Nombre d'actionnaires	591

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

-Capital social en nominal au 31 Mars 2017	6 716 800
-Sommes non distribuables*	(37 355)
-Somme non distribuable des exercices antérieurs	82 203
Capital au 31 Mars 2017	6 761 648

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 685)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(11 186)
Frais de négociation de titres	(1 050)
Résultat non distribuable:	(14 921)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	8 398
Régularisation des S.N.D sur rachats	(30 832)
Régularisation des S.N. D	(22 434)
Sommes non distribuables	(37 355)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 110.536 dinars contre 133.224 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	110 536	133 224	513 905
Revenus des titres OPCVM	-	-	-
Total	110 536	133 224	513 905

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 9.046 dinars contre 7.311 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	5 406	6 790	28 317
Intérêts sur comptes courants	-	521	521
Revenus des comptes de dépôt	-	-	1 913
Revenus des autres placements monétaires	3 640	-	10 476
Total	9 046	7 311	41 227

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.01.2017 jusqu'au 31.03.2017 ainsi que de la période allant du 01.01.2016 jusqu'au 31.03.2016 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée	-	-	10 476
Revenus des comptes de placements	3 640	-	-
Revenus des autres placements monétaires	3 640	-	10 476

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 10.398 dinars contre un solde nul pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	1 754	-	1 959
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée**	8 644	-	23 052
Total	10 398	-	25 011

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 904 titres pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

**Il s'agit de deux lignes BTA qui ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-2017) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 5.495 dinars contre 21.568 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	2 758	18 087	69 291
Rémunération du dépositaire	2 737	3 481	13 446
Total	5 495	21 568	82 737

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à 11.605 dinars contre 4.632 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	2 332	3 066	11 744
Rémunération commissaire aux comptes	863	870	3 500
Publicité et publications	322	409	1 388
Agios, frais bancaires et autres charges	17	17	71
Impôts et taxes	192	270	1 023
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	7879	-	-
Total	11 605	4 632	17 726

*Cette rubrique renferme l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

6- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **32 224 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 31 mars 2017 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur la Note n°4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 199 802 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

6. Nous avons constaté qu'au 31 mars 2017 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

7. Nous avons constaté qu'au 31 mars 2017 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leurs actifs nets en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

GS AUDIT & ADVISORY

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/03/2017
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		47 379 745	47 093 541	46 029 548
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	3 958 099	2 101 852	2 378 873
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 421 646	44 991 689	43 650 675
c-Titres donnés en pension		0	0	0
d-Autres valeurs		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		13 147 012	14 507 377	15 383 574
a-Placements monétaires	3-2	745 571	1 495 038	849 011
b-Disponibilités	3-3	12 401 441	13 012 339	14 534 563
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	11 555	9 172	12 033
TOTAL ACTIF		60 538 311	61 610 090	61 425 155
<u>PASSIF</u>				
PA1-Dettes sur opérations de pensions livrées		0	0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	34 243	37 515	36 335
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	50 561	7 735	12 258
TOTAL PASSIF		84 803	45 250	48 593
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	57 334 638	58 448 238	58 776 527
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	3 118 870	3 116 602	2 600 035
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 546 073	2 479 544	14
b-Sommes distribuables de la période		572 797	637 058	2 600 021
ACTIF NET		60 453 508	61 564 840	61 376 562
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 538 311	61 610 090	61 425 155

ETAT DE RESULTAT
AU 31/03/2017
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du 01/01/2016
		01/01/2017	01/01/2016	
		Au	Au	Au 31/12/2016
		31/03/2017	31/03/2016(*)	
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	571 517	585 165	2 429 553
a-Dividendes		0	0	133 636
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		571 517	585 165	2 295 917
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	172 384	206 430	773 533
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		743 901	791 595	3 203 086
CH 1- Intérêts des mises en pension (**)	3-9	0	-10 744	-10 744
CH 2-Charges de gestion des placements	3-10	-105 426	-111 026	-443 337
REVENU NET DES PLACEMENTS		638 475	669 825	2 749 005
PR 3-Autres produits		0	0	0
CH 2-Autres charges (**)	3-11	-56 924	-19 338	-84 982
RESULTAT D'EXPLOITATION		581 551	650 487	2 664 023
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-8 753	-13 429	-64 002
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		572 797	637 058	2 600 021
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 753	13 429	64 002
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		25 904	60 146	302 579
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 088	-119 510	-528 075
Frais de négociation de titres		0	-6	-13
RESULTAT NET DE LA PERIODE		609 543	591 117	2 438 514

(*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(**) Les intérêts courus sur pensions livrées ont été reclassés de la rubrique « Autres charges » à la rubrique « Intérêts des mises en pension ».

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/03/2017

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du</u> 01/01/2017	<u>Du</u> 01/01/2016	<u>Du</u> 01/01/2016
	<u>Au</u> 31/03/2017	<u>Au</u> 31/03/2016	<u>Au</u> 31/12/2016
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	609 543	591 117	2 438 514
a-Résultat d'exploitation	581 551	650 487	2 664 023
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 904	60 146	302 579
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 088	-119 510	-528 075
d-Frais de négociation de titres	0	-6	-13
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0	-2 499 965
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	- 1532 596	-2 480 294	-2 016 003
a-Souscriptions	17 428 008	13 432 648	106 121 292
Capital	16 734 343	12 830 513	102 693 873
Régularisation des sommes non distribuables	4311	33 195	-154 674
Régularisation des sommes distribuables	689 353	568 940	3 582 093
b-Rachats	-18 960 604	-15 912 942	-108 137 295
Capital	-18 203 725	-15 189 327	-104 559 147
Régularisation des sommes non distribuables	-4 810	-41 293	147 464
Régularisation des sommes distribuables	-752 069	-682 322	-3 725 612
VARIATION DE L'ACTIF NET	-923 054	-1 889 177	-2 077 454
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a-En début de période	61 376 563	63 454 017	63 454 017
b-En fin de période	60 453 508	61 564 840	61 376 563
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a-En début de période	580 958	599 322	599 322
b-En fin de période	566 538	576 099	580 958
VALEUR LIQUIDATIVE	106,707	106,865	105,647
DIVIDENDES PAR ACTION			4,304
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,00%	0,93%	3,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU

31/03/2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2017 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	3 958 099
Obligations	2	32 802 610
Bons de trésor assimilables	3	10 619 036
Total		47 379 745

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	12 899	1 346 927	1 347 597	2,23%
SICAV BH Obligataire	16 309	1 650 893	1 693 771	2,80%
UGFS BONDS FUND	86 313	906 085	916 731	1,52%
TOTAL	115 521	3 903 905	3 958 099	6,55%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	31/03/2017	En % de l'actif net
AB 2008 TA	5 000	233 333	243 805	0,40%
AB 2008 TAA	3 995	186 434	194 801	0,32%
AB 2008 TB	15 000	900 000	943 500	1,56%
AB 2009 CA	5 000	266 667	272 495	0,45%
AB 2010	17 800	1 068 000	1 093 490	1,81%
AB 2012B	5 000	300 000	307 168	0,51%
AB 2012BB	11 000	659 934	675 704	1,12%
AB 2014A	5 000	300 000	301 596	0,50%
AB 2014A1	5 000	300 000	301 596	0,50%
ABSUB 2016-1	5 000	500 000	510 624	0,84%
ABSUB0922T+	1 784	107 040	109 903	0,18%
ABSUB2016-11	7 000	700 000	714 874	1,18%
AIL 2013	10 000	400 000	418 720	0,69%
AIL 2014-1	10 000	600 000	623 424	1,03%
AIL 2015-1	4 000	400 000	416 381	0,69%
ATILESG152A1	5 000	400 000	406 548	0,67%
ATL 2008	5 000	200 000	206 812	0,34%

Désignation	Quantité	Prix de revient	31/03/2017	En % de l'actif net
ATL 2011	5 000	200 000	201 288	0,33%
ATL 2011-1	5 000	200 000	201 288	0,33%
ATL 2012-1	20 000	400 000	416 448	0,69%
ATL 2013-1TF	8 000	640 000	672 813	1,11%
ATL 2013-2TF	1 500	120 000	122 594	0,20%
ATL 2014-1TF	2 500	100 000	100 240	0,17%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	201 699	0,33%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	523 612	0,87%
ATL 2017-11	2 000	200 000	201 813	0,33%
ATLESING12-1	15 000	300 000	312 540	0,52%
ATTIJ 2015	7 000	560 000	573 899	0,95%
ATTILES20142	5 000	500 000	508 152	0,84%
ATTILES2015A	3 000	240 000	253 752	0,42%
ATTILES2016C	5 000	500 000	521 316	0,86%
ATTISING141B	5 000	300 000	314 204	0,52%
ATTISING141C	5 000	500 000	524 164	0,87%
ATTLEA2012/2	15 000	300 000	304 308	0,50%
BH 2009	10 000	615 385	621 889	1,03%
BH 2013-1	2 500	142 857	148 755	0,25%
BTE 2011C	5 939	237 560	239 190	0,40%
BTE 2016A	17 000	1 700 000	1 718 197	2,84%
BTK 2014-1A	5 000	300 000	305 172	0,50%
BTK2012/1B	10 000	428 571	436 675	0,72%
BTK2012/1BB	10 000	428 571	436 675	0,72%
CIL 2008	10 000	400 000	404 832	0,67%
CIL 2014/1	5 000	300 000	312 308	0,52%
CIL 2014/11	2 000	120 000	124 923	0,21%
CIL 2015/1	8 000	640 000	671 117	1,11%
CIL 2016/1	5 000	500 000	526 300	0,87%
CIL 2016/11	10 000	1 000 000	1 052 600	1,74%
CIL 2016/2	5 000	500 000	503 700	0,83%
CIL 2016/2A	2 000	200 000	201 480	0,33%
EN 2014/A	2 000	14 769	15 326	0,03%
EN 2014/A67	404	2 848	2 961	0,00%
EN 2014/A68	553	3 899	4 053	0,01%
EN 2014/A69	425	2 996	3 115	0,01%
EN 2014/A70	351	2 475	2 572	0,00%
EN 2014/A71	149	1 050	1 092	0,00%
EN 2014/A72	30	212	220	0,00%
EN 2014/A73	66	465	484	0,00%

Désignation	Quantité	Prix de revient	31/03/2017	En % de l'actif net
EN 2014/A74	37	261	271	0,00%
EN 2014/A75	5	35	37	0,00%
EN 2014/A76	159	1 121	1 165	0,00%
EN 2014/A77	218	1 537	1 598	0,00%
EN 2014/A78	41	289	300	0,00%
EN 2014/A79	227	1 600	1 664	0,00%
EN 2014/A80	45	317	330	0,00%
EN 2014/A81	190	1 340	1 392	0,00%
EN 2014/A82	584	4 117	4 280	0,01%
EN 2014/A83	128	902	938	0,00%
EN 2014/B	2 490	249 000	258 566	0,43%
HL 2012/1	15 000	300 000	308 208	0,51%
HL 2013/1	5 000	200 000	209 648	0,35%
HL 2013/11	4 000	160 000	167 552	0,28%
HL 2013/2B	6 000	480 000	482 477	0,80%
HL 2014-1A	5 000	300 000	307 696	0,51%
HL 2015-01A	8 000	640 000	676 294	1,12%
HL 2015-B	5 000	500 000	511 024	0,85%
HL 2016-02	6 000	600 000	612 802	1,01%
HL 2016-1	5 000	500 000	523 224	0,87%
HL 2017-01A	2 400	240 000	242 064	0,40%
MODSING2012	5 000	300 000	301 796	0,50%
MX 2010 TB	10 000	200 000	208 048	0,34%
SERVICOM16	1 000	100 000	100 809	0,17%
TL SUB 2016	2 500	250 000	254 388	0,42%
TLG 2012-1	10 000	200 000	208 280	0,34%
TLG 2014-1	5 000	500 000	527 224	0,87%
TLG 2015-1B	10 000	1 000 000	1 047 792	1,73%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	212 264	0,35%
UBCI 2013	2 500	200 000	209 092	0,35%
UIB 2011-2	5 000	142 857	143 985	0,24%
UIB 2012-1A	20 000	857 143	866 726	1,43%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 047 176	1,73%
UIB 2015B	3 000	300 000	314 152	0,52%
UIB SUB2016	12 000	1 200 000	1 216 540	2,01%
UIB SUB2016C	2 000	200 000	201 849	0,33%
UIB SUB2016D	2 000	200 000	201 752	0,33%
TOTAL		31 853 585	32 802 610	54,26%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2017	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 145 046	3,55%
BTA10042024	500	482 000	505 408	0,84%
BTA10042024A	500	481 500	504 908	0,84%
BTA10042024B	500	482 000	505 408	0,84%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 519 075	2,51%
BTA10042024D	500	481 750	505 158	0,84%
BTA10042024E	1 000	960 500	1 007 317	1,67%
BTA10082022	1 000	956 200	984 921	1,63%
BTA12022020	1 000	970 000	975 786	1,61%
BTA13042028	1 000	915 000	973 520	1,61%
BTA13042028B	500	466 000	496 416	0,82%
BTA13042028C	500	464 500	496 073	0,82%
TOTAL		10 168 300	10 619 036	17,57%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	0	0	133 636
Revenus des obligations	445 783	411 059	1 666 680
Revenus des BTA	125 734	174 106	629 237
TOTAL	571 517	585 165	2 429 553

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à 745 571 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Taux brut	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	24/03/2017	UADH	8,50%	250 000	23/05/2017	2 794	247 206	247 574	0,41%
Certificat de dépôt	06/03/2017	AMEN BANK	5,33%	500 000	05/05/2017	3 522	496 478	497 997	0,82%
TOTAL				750 000		6 316	743 684	745 571	1,23%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus de Placement en compte courant à terme	163 718	169 991	655 952
Revenus des Billets de trésorerie	5 447	21 697	51 476
Revenus des pensions livrées	0	0	24 891
Revenus des Certificat de dépôt	1 519	12 642	33 598
Revenus des Comptes Rémunérés	1700	2100	7 616
TOTAL	172 384	206 430	773 533

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 12 401 441 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	12 080 000	12 220 526	20,21%
Avoirs en banque		180 915	0,30%
TOTAL	12 080 000	12 401 441	20,51%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/05/2017	493 969	6,16
PLACT	AMEN BANK	01/05/2017	272 187	6,16
PLACT	AMEN BANK	03/07/2017	161 873	6
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	588 656	5,82
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	202 985	5,82
PLACT	AMEN BANK	05/06/2017	150 494	5,78
PLACT	AMEN BANK	04/07/2017	70 782	6
PLACT	AMEN BANK	05/07/2017	101 118	6
PLACT	AMEN BANK	06/04/2017	131 907	5,82
PLACT	AMEN BANK	06/05/2017	285 401	6,07
PLACT	AMEN BANK	08/05/2017	261 896	6,16
PLACT	AMEN BANK	10/04/2017	613 493	6
PLACT	AMEN BANK	10/07/2017	161 704	6
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	121 669	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	192 642	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	192 642	5,82
PLACT	AMEN BANK	14/08/2017	120 836	6,76
PLACT	AMEN BANK	14/08/2017	352 437	6,76
PLACT	AMEN BANK	14/08/2017	50 348	6,76

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	15/05/2017	264 704	6,07
PLACT	AMEN BANK	15/05/2017	301 904	6,16
PLACT	AMEN BANK	17/05/2017	916 045	6,07
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	314 137	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	253 337	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	101 335	5,97
PLACT	AMEN BANK	21/05/2017	274 670	6,07
PLACT	AMEN BANK	21/08/2017	513 023	6,76
PLACT	AMEN BANK	21/08/2017	100 578	6,76
PLACT	AMEN BANK	24/04/2017	141 200	5,75
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	232 057	6,00
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	201 762	6,00
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	100 881	6,00
PLACT	AMEN BANK	25/04/2017	121 470	5,82
PLACT	AMEN BANK	25/07/2017	222 119	6,76
PLACT	AMEN BANK	26/04/2017	40 815	6,00
PLACT	AMEN BANK	26/07/2017	858 060	6,76
PLACT	AMEN BANK	28/08/2017	200 977	6,76
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	152 474	6,07
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	264 288	6,07
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	200 891	6,16
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	272 400	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	605 334	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	141 245	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	353 060	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	544 721	6,76
TOTAL			12 220 526	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/03/2016	Valeur au 31/12/2016
Intérêts courus/compte rémunéré	11 555	9 172	12 033
Total	11 555	9 172	12 033

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/03/2016	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	34 243	37 515	36 335
Total	34 243	37 515	36 335

3.6 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/03/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/03/2016	Valeur au 31/12/2016
Retenue à la source	6 936	2 376	7 068
CMF	5 130	5 359	5 190
Contribution conjoncturelle	38 022	0	0
Jetons de présence	473	0	0
Total	50 561	7 735	12 258

3.7 Capital

Capital au 31/12/2016	58 776 527
Souscriptions	16 734 343
Rachats	-18 203 725
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres. Etat	-13 860
VDE / titres OPCVM	54 194
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	8
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	2 080
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	13 860
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-28 290
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	4 311
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-4 810
Variation du Capital	-1 441 889
Capital au 31/03/2017	57 334 638

La variation du capital de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à – 1 441 889 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à -923 054DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2017 est de 566 538 contre 580 958 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	1 277
Nombre d'actionnaires entrants	28
Nombre d'actionnaires sortants	-199
Nombre d'actionnaires au 31-03-2017	1 106

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2017 s'élèvent à 3 118 870 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/03/2016	Valeur au 31/12/2016
Sommes distribuables exercices antérieurs	2 546 073	2 479 544	14
Résultat d'exploitation	581 551	650 487	2 664 023
Régularisation du résultat d'exploitation	-8 753	-13 429	-64 002
Total	3 118 870	3 116 602	2 600 035

3.9 Intérêts des mises en pension

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts/pension livrée	0	10 744	10 744
TOTAL	0	10 744	10 744

3.10 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	105 426	111 026	443 337
TOTAL	105 426	111 026	443 337

3.11 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle.

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	15 061	15 861	63 333
Services bancaires et assimilés	1 409	1 942	5 840
TCL	1 959	1 535	6 874
Jetons de présence	473	0	8 935
Contribution conjoncturelle	38 022	0	0
TOTAL	56 924	19 338	84 982

4- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 199 802 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice